

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3540)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 9

présenté par

Mme Untermaier, Mme Pau-Langevin, Mme Karamanli, M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 7

I. – À la première phrase de l’alinéa 2, substituer aux mots :

« cent soixante-quinze »

les mots :

« cent quatre-vingt six ».

II. – En conséquence, après l’alinéa 6, insérer l’alinéa suivant :

« 5° onze représentants du monde universitaire désignés par le Conseil national des universités. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer la représentation du monde universitaire au sein du CESE. Aussi prévoit-il que le CNU nomme onze représentants au CESE. Si le CESE est la chambre du long terme, il est essentiel que l'expertise universitaire puisse y trouver sa place. Tel est le sens de cet amendement.